

## RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES

### CRÈCHES À DOMICILE – CAD – ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR DISTRICTS DELÉMONT & FRANCHES-MONTAGNES

#### **Assemblée générale 2025**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres,

En exécution du mandat que vous nous avez confié, nous avons vérifié les comptes annuels de **l'exercice 2024** des CAD, arrêtés au 31 décembre.

Le déficit 2024 est couvert en totalité par les subventions. Celles-ci sont admises à la répartition des charges (canton / communes). Ce déficit s'élève à **CHF. 3'475'194.75** tandis que la barre d'**autofinancement**, fixée à 30 %, s'élève à **32.96 %**

Ce déficit diminue CHF.180'026.85 (**- 4.90 %**) par rapport à l'exercice 2023. Cela se justifie principalement par une diminution des heures d'accueil en rapport avec la diminution du nombre d'accueillantes qui peinent à être remplacées.

**Les heures d'accueil facturées en 2024 s'élèvent à 378'740** contre 414'320 heures facturées l'année précédente.

Au vu de ce qui précède, les soussigné-e-s peuvent déclarer que :

- La comptabilité est tenue avec exactitude et que chaque document est à l'origine d'une opération comptable
- Les montants figurant au bilan et aux comptes de pertes et profits correspondent bien à ceux des fiches de comptes

En conclusion de notre examen, nous recommandons à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils sont présentés et de donner décharge à la direction et aux secrétaires-comptables, que nous remercions pour l'excellente tenue des comptes.

Nous délivrons le présent rapport en toute bonne foi, sur la base des documents et des renseignements qui nous ont été donnés.

#### **La Vérificatrice et les Vérificateurs des comptes :**

Commune du Val Terbi

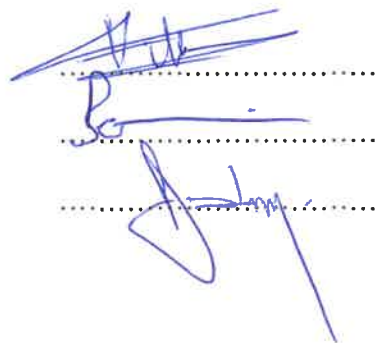
Fuhrimann Valérie

Commune de Courrendlin

Bonnemain Pascal

Commune de Saignelégier

Jodry Stève



.....  
.....  
.....

Delémont, le 18 mars 2025